

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La conférence se réunira-t-elle, et si oui, quelles questions aura-t-elle à régler? C'est ce que demandent plusieurs journaux étrangers.

Nous ne saurions répondre d'une manière précise à une pareille question, mais il nous paraît que, si la conférence s'assemble, elle devra se borner à sanctionner au nom de l'Europe le nouvel état de choses.

Les nouvelles de la Sicile ne sont guère plus limpides aujourd'hui que ces jours passés. D'après un télégramme de Marseille, la tranquillité est parfaite à Messine, mais l'abattement est général. De nombreuses arrestations ont été opérées. On parle d'ailleurs de quelques Piémontais qui auraient débarqué dans l'île au secours des insurgés.

Cette nouvelle, qui semblerait offrir quelque coïncidence avec l'annonce du départ de Garibaldi, ne doit être acceptée que sous réserves; pour notre compte, nous n'y ajouterons foi que sur des preuves plus positives.

Le bruit de l'amnistie générale accordée aux fauteurs ou complices du mouvement carliste en Espagne se confirme. Selon le télégraphe, la publication de l'amnistie aurait été faite à Madrid le 2 mai. Selon d'autres informations, le comte de Montemolio et son frère, le prince Ferdinand, partiraient pour l'étranger. Les cortès seraient convoquées pour le 25 mai.

On annonce un mouvement dans le personnel de l'administration ottomane. D'après les nouvelles de Constantinople en date du 25 avril, le grand vizir Ruchdi pacha céderait la place à Aali pacha. Riza pacha, ministre de la guerre, a obtenu le déplacement d'Osman pacha, aide-de-camp du sultan, Osman a été nommé moschir.

La France et l'Angleterre ont présenté une note réclamant trois millions de francs comme indemnité des événements de Djedda.

La discussion sur la délimitation exacte de la frontière continuait entre le gouvernement et la députation serbe, qui maintiendrait ses prétentions et réclamerait même la rectification des frontières de la

province. Ismaïl pacha a avancé son quartier-général jusqu'à Pristina.

Le *Morning-Post* publie une dépêche de son correspondant de Paris disant que, selon toute probabilité, les Français auront complètement évacué Rome et le territoire romain à la fin de juin ou au commencement de juillet. — A. Esparbié.

(Le Pays.)

Les tristes événements de ces jours-ci, nous écrit-on de Vienne, n'ont détourné que momentanément l'attention des affaires diplomatiques. L'échange des dépêches avec les cours de Paris, de Londres et de Berlin, est redevenu plus fréquent que jamais. A Londres et à Saint-Petersbourg on désire également la réunion de la conférence; mais par des motifs très-différents: le cabinet anglais y voit un moyen de résister aux prétentions de la France; mais si la Russie pousse vivement à cette réunion, ce n'est certainement pas pour y contester l'acquisition de la Savoie. « D'où viendrait donc son zèle, ajoute le correspondant, si à l'avance les cabinets de Paris et de Saint-Petersbourg ne s'étaient entendus sur les combinaisons destinées à étonner, au dernier point, les autres puissances? Ici, on ne doute pas du compromis conclu entre la France et la Russie: on sait que les conséquences s'en produiraient inévitablement dans une conférence et c'est pour cela qu'on tient très-peu ici à cette réunion. » — Havas.

Les correspondances de Turin, du 30 avril, prétendent qu'il devra y avoir à la chambre des députés une séance dans laquelle elle se prorogerait de nouveau pour quelques jours.

Le 29 avril, dans l'après-midi, est parti du port de Gênes pour Livourne, le nouveau bâtiment à vapeur du ministère *Luni*. On le dit destiné à transporter des troupes à l'île d'Elbe et sur les points qui n'ont pas encore de garnison. — Havas.

Les sociétés secrètes avaient préparé une expédition pour la Sicile et nolisé, dans ce but, un bâtiment à Gênes. Cinq cents hommes déterminés devaient prendre passage sur ce navire qui avait, en outre, à son bord des munitions et mille fusils provenant de la

scription ouverte par Garibaldi. Le gouvernement sarde a été instruit de ce qui se passait et il a empêché le départ du navire qui devait aller débarquer dans le sud de Ctane.

Il paraît que Mazzini, après un repos forcé, a jugé qu'il y avait quelque chose à faire en Sicile. L'*Armonia* publie une proclamation qu'il vient d'adresser aux Siciliens et qui circule en ce moment à Milan. Cette proclamation se termine par ces mots: « Siciliens, l'heure a sonné: au nom de l'Italie, aux armes! » (Idem.)

On écrit de Vienne le 28 avril à l'agence Havas:

« Les obsèques du baron de Bück ont eu lieu le 26, avec une certaine pompe, au cimetière protestant; son corps était resté pendant un jour exposé dans le temple luthérien. On a remarqué que trois ministres, ses anciens collègues, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires, suivaient dans leurs équipages le convoi funèbre. Ni la cour ni les archiducs ne s'étaient fait représenter à ces obsèques.

« On prétendait savoir aujourd'hui que, par suite des révélations obtenues, par la justice, des différents accusés détenus à Vienne, de nouvelles arrestations venaient d'être opérées à Trieste et dans la Vénétie. Ce qui étonne et paraît, en effet, incompréhensible, c'est que toutes les fraudes criminelles dont l'administration des vivres de l'armée s'est rendue coupable aient pu se commettre sur une si vaste échelle sans que le département de la guerre et les généraux commandant en Italie en aient eu le moindre soupçon.

« On sait que le général Ginlay, destiné de son commandement après les premiers échecs éprouvés par l'armée autrichienne en Lombardie, avait préparé, pour sa justification personnelle, un mémoire qui devait être livré à l'impression dans le courant de ce mois, et où devaient être signalées les fautes incroyables commises par les plus hauts personnages pendant la guerre. On annonce que la suppression de ce mémoire avait été ordonnée.

« L'opinion publique continue de murmurer, en Hongrie, contre le malheureux système provisoire qui ajourne indéfiniment la réalisation des bienfaits promis à la nation magyare. On croit savoir né-

## FEUILLETON

## LA MIONETTE.

(Suite.)

XVI.

Le surlendemain de ce jour, bien avant le lever du soleil, et comme tous les Vipériaux étaient encore couchés, l'on frappa de gros coups à la porte, et une voix du dehors cria:

— Au nom de la loi, ouvrez!

La Mionette, qui se réveilla en sursaut, entendit la mère dire au père:

— Quand je te soutenais qu'on nous avait vus, Jacques, tu n'en voulais rien croire. Cette fois, c'est fait! Voilà les gendarmes. — Où pourrais-je bien me cacher? fit le père. — Et ce n'est pas à toi seul qu'il en veulent; c'est aussi bien à moi et à ton garçon. Il faudrait pouvoir nous cacher tous les trois. — Ouvrez! cria-t-on encore une fois.

Alors le père se leva, puis, ayant allumé une lampe, il alla ouvrir et vit quatre gendarmes harnachés qui entrèrent.

— Jacques Gervais! dit celui qui avait un galon d'argent sur sa manche. — C'est moi! — Jeanne Michet,

femme Gervais! appela-t-il encore. — Me voilà! fit Jeanne qui s'habillait dans la roelle du lit. — Antoine Gervais! — Je viens, répondit le Vipériaux. — Vous allez nous suivre, dit le brigadier. — Oui, répliqua la mère, nous allons vous suivre, brave gendarme. Mais qu'est-ce donc qu'on peut nous vouloir? Bien sûr, on se sera trompé. — C'est ce qu'on verra. — Oui, oui, certainement, continua le Vipériaux, car, voyez-vous, brave gendarme... — Tais-toi, grosse bête, cria le père; qu'est-ce que ça avance, ce que tu dis là!

La Mionette s'était levée aussi, et, du pied de son lit où sa petite sœur dormait encore, elle regardait en pleurant les siens qu'on allait emmener. Quand le gendarme cria: Partons! elle se jeta au cou de son père qui l'embrassa.

— Va, ne t'afflige point, ça ne sera rien, nous reviendrons bientôt.

Puis il se baissa sur la Claudette et la baisa au front sans qu'elle en fût réveillée.

La Mionette voulut dire adieu à sa mère, mais le Vipériaux la repoussa en se moquant d'elle parce qu'elle pleurait. Antoine n'en fit point de même avec sa sœur; au contraire, il pleura en la prenant contre lui.

— Tu viendras bien nous voir en prison, à la ville, Mionette. — Oui, frère, sois tranquille, répondit-elle.

Le Vipériaux toucha aussi de ses lèvres les joues de la petite.

Et ils partirent tous trois au milieu des gendarmes qui faisaient le carré.

XVII.

Il commençait à faire jour quand les Vipériaux traversèrent le village. On les vit passer, et bientôt il ne fut bruit que de leur arrestation. On en chercha la cause, et l'on sut que, deux jours auparavant, ils avaient été vus, la nuit, arrachant des gerbes à une meule de blé, dans un domaine des environs. Comme il y avait plus d'un témoin, et que la réputation des Vipériaux était moins que bonne, l'on n'hésita pas à les mettre en justice.

— C'est bien fait, disait-on à peu près généralement; il se ferait temps qu'on débarrassât le pays de ces Vipériaux de malheur.

Mais quand on pensait à la Mionette, on la plaignait cependant et bien sincèrement, car tout le monde savait qu'elle n'était pour rien dans les fautes de sa famille.

Qui fut sérieusement affligé de cette nouvelle quand il l'apprit? Ce fut Marellin. Il resta comme accablé tout le jour, et se proposa de voir la Mionette, afin de lui dire que ce malheur n'était rien à l'estime qu'il avait conçue pour elle.

Le soir donc il s'en alla passer devant la maison des

annoins que l'empereur François-Joseph est résolu de se faire couronner roi de Hongrie dans le cours de l'été prochain.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Le ministre des affaires étrangères a adressé aux représentants de l'Empereur près les cours signataires de l'acte de Vienne, deux notes relatives à la neutralisation d'une partie de la Savoie. »

La première de ces notes que contient la feuille officielle est du 7 avril 1860; elle embrasse la réfutation des divers documents émanés du gouvernement suisse au sujet de l'annexion de la Savoie à la France; l'un de ces documents est un traité du XVII<sup>e</sup> siècle, en vertu duquel le droit d'aliénation de la Sardaigne serait limité au moins pour certaines parties du territoire savoisien; le gouvernement suisse ajoute, que le système de neutralisation appliqué au Chablais, au Faucigny et au Genevois en 1815 a été conçu et établi dans l'intérêt et au bénéfice de la neutralité helvétique, dont il serait aujourd'hui l'une des garanties essentielles.

Après avoir ainsi exposé les points principaux sur lesquels la Suisse fonde ses prétentions, M. Thouvenel en examine la valeur :

Le traité de 1564 est un argument si peu sérieux aujourd'hui, que ses auteurs, le duc de Savoie et le canton de Berne, déchirèrent peu de temps après et violèrent les clauses territoriales contenues dans cet arrangement. La Suisse elle-même ne s'en est jamais prévalu depuis, pas même en 1814 et en 1815, dans les négociations dont la Savoie a été l'objet :

« C'est donc dans les limites des actes de 1815, poursuit M. le Ministre, que la discussion se trouve circonscrite. La neutralisation de certains districts de la Savoie a-t-elle été demandée par la Suisse? a-t-elle été stipulée par les puissances à sa considération, comme une des garanties de sa neutralité? la est toute la question. »

Ceci posé, M. Thouvenel démontre que les faits sont sur ce point également en désaccord manifeste avec les conclusions du gouvernement fédéral.

Il résulte, en effet, de la note remise au nom du cabinet de Turin, le 26 mars 1815, par M. le comte de Saint-Marsan aux plénipotentiaires d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, au congrès de Vienne, que la neutralisation de la Savoie a été réclamée par la Sardaigne et obtenue à titre onéreux. La Confédération suisse y a consenti au prix des concessions territoriales accordées par le gouvernement sarde au canton de Genève :

« On ne saurait donc, à aucun titre, sans intervertir entièrement les rôles, soutenir que cette neutralité a été positivement réclamée par la Suisse comme une garantie de sa propre sécurité. »

Après avoir défini avec une vigoureuse concision les différentes conditions qui caractérisent la neutralité permanente d'un pays, M. Thouvenel résume, en ces termes, cette première note :

« La France, qui succède aux droits territoriaux de la Sardaigne, en vertu d'un transfert régulier, s'est conformée à l'esprit des traités en offrant elle-même de se concerter avec les puissances représentées au congrès de 1815 sur les clauses relatives à la neutralisation, et le soin qu'elle a mis, quand les principes de loi en faisaient pas une loi, à déclarer qu'elle s'entendrait aussi avec la Confédération helvétique, établit de la façon la plus évidente

qu'elle accepte, en ce qui la concerne, l'exécution complète de l'article 92 de l'acte général de Vienne. Il n'y a rien de plus à exiger du gouvernement de l'Empereur, et admettre que, le cas échéant, où cette disposition deviendrait applicable, il aurait le dessein de s'y soustraire, ce serait prétendre qu'il ne respecterait pas davantage la neutralité de la Suisse, dont le territoire, accessible à la France comme à l'Allemagne par une quantité de points importants de ses frontières, n'est couvert contre toute atteinte que par l'autorité d'un droit supérieur placé sous la protection de l'Europe et fondé sur l'intérêt mutuel des Etats limitrophes. »

La deuxième note relative à la neutralisation de la Savoie, porte la date du 16 avril 1860, et tend à prouver que les prétentions de la Suisse, au point vue des intérêts stratégiques, ne sont pas mieux fondées que celles au point de vue du droit, ainsi que l'a démontré, d'une manière si précise, M. le Ministre des affaires extérieures, dans la note qui précède :

Il résulte, en effet, des actes du congrès de Vienne que les puissances signataires considéraient comme les véritables garanties de la neutralité helvétique les institutions mêmes de la Suisse et non ses défenses militaires.

« Il suffit, au reste, de se représenter ses frontières telles qu'elles ont été tracées par le congrès, pour se convaincre qu'il n'a pu agir sous l'inspiration d'une autre pensée. Par tous les points la Suisse est ouverte à l'Allemagne et à la France. Elle est ouverte à l'Allemagne par le lac et la ville de Constance, par Schaffouse enclavée en partie dans le grand duché de Bade. Elle est ouverte à la France de Bâle à Genève, principalement par le pays de Gex, qui nous met à quelques heures de cette dernière ville. »

Mais si la neutralisation de la Savoie n'apportait aucune garantie sérieuse à la neutralité helvétique ni à la position qui lui était assignée dans le système politique de l'Europe, il faut évidemment chercher les motifs de cette neutralisation dans un autre ordre de considérations. Eh bien, c'est dans l'histoire même des négociations auxquelles cet arrangement a donné lieu que M. Thouvenel trouve le motif qui l'a déterminé :

« La neutralisation a été demandée par le cabinet de Turin dans l'intérêt de la Sardaigne. Le gouvernement sarde a voulu mettre à l'abri d'une invasion, en cas de guerre entre la France et l'Autriche, les parties de la Savoie les plus exposées. »

Le ministre, à l'appui de cette dernière assertion, reproduit un passage du mémoire du gouvernement suisse en date du mois de novembre 1859, dans lequel il est établi « qu'il était dans l'intérêt du roi de Sardaigne de placer les parties de la Savoie voisines de la Suisse sous la protection de la neutralité de ce dernier pays. »

« Les sacrifices que la Sardaigne a faits à la Suisse, pour obtenir son assentiment à cette combinaison, attestent assez, dit en terminant M. Thouvenel, que toute autre conclusion est en désaccord manifeste avec l'esprit comme avec les termes du congrès de Vienne. » — Havas.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 2 mai. — On a reçu ici des nouvelles de Messine, du 27 avril. A cette date la tranquillité

était parfaite, mais l'abattement était général. Un nombre considérable d'arrestations avaient été opérées. Les citadelles et les prisons regorgeaient de prisonniers. Il était question de déporter un certain nombre d'individus.

Des bruits contradictoires circulaient relativement à la capture d'un général napolitain par les insurgés. On disait aussi que le siège du gouvernement serait transféré à Messine.

Quelques Piémontais ont débarqué dans l'île; ils ont rendu courage aux insurgés. Bien que la garnison de Palerme soit de 20,000 hommes, elle paraissait craindre de s'aventurer dans l'intérieur.

Mayence, 3 mai. — Le *Journal de Mayence* dit que le commandement en chef de toutes les troupes autrichiennes, en Italie, a été donné au prince Alexandre de Hesse. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier des Alpes* :

C'est aujourd'hui qu'on doit commencer les opérations pour la délimitation des frontières franco-sardes, qui seront effectuées par des officiers d'état-major de l'un et de l'autre pays.

En même temps se fait à Paris le travail d'organisation administrative, judiciaire, militaire et financière, de sorte que nos nouvelles provinces se trouveront constituées lorsque la sanction du parlement italien aura été donnée aux votes annexionnistes.

— La cour impériale d'Aix vient de décider que tout procédé à l'aide duquel on peut, par l'application d'une planche quelconque, obtenir un nombre indéfini d'exemplaires d'un écrit, est soumis, en raison de sa nature et de ses résultats, à la législation qui régit l'imprimerie. Ainsi, le tirage d'un exemplaire d'un écrit au moyen de planches ou de clichés photographiques constitue, lorsqu'il est fait par un individu non muni d'un brevet d'imprimeur, une contravention aux règlements sur l'imprimerie.

La cour, se fondant sur ce principe, a condamné à six mois de prison et à 10,000 francs d'amende un sieur Nadal, qui a été trouvé possesseur, sans autorisation ni brevet, de quatre planches photographiques d'un manuscrit saisi chez lui, ce qui constituait le délit d'imprimerie clandestine prévu et puni par l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1814.

— Voici quelques détails intéressants sur la consommation de tabac dans le monde entier. Nous les empruntons au *Mercantile Miscellany* :

L'Angleterre consomme annuellement près de 15 millions de kilogrammes de tabac, sans préjudice de quantités considérables que la contrebande introduit dans le pays. Depuis dix ans, la consommation anglaise a augmenté d'un quart. Il y a à Londres 125 commissaires priseurs spécialement chargés de la vente du tabac, 99 fabricants et 1,569 boutiques de détails. Les différentes parties de cette fabrication occupent 7,880 ouvriers. Il n'y a pas dans tout le royaume un moins de 252,048 boutiques de vente de tabac au détail.

Sur le continent, la consommation et les dépenses qui y sont inhérentes prennent des proportions tout-à-fait gigantesques. En France, on fume plus qu'en Angleterre, si on a égard à la proportion de la population. Hambourg brûle 40,000 cigares par

Vipériaux. Il vit des clartés à la fenêtre et comprit que la Mionette, qui était chez elle, ne dormait pas encore. Il résolut d'entrer, mais il pouvait se faire qu'elle ne fût point seule. Il s'avança donc tout doucement, posa son oreille vers la serrure pour écouter si l'on parlait, et il entendit la voix de la Mionette :

— Allons, petite, disait-elle, il faut t'aller coucher et tâcher de bientôt dormir, parce que demain tu te leveras de bonne heure, avant le jour. — Pourquoi donc faire? demanda la Claudette. — Pour venir avec moi à la ville, voir le père; la mère et l'Antoine, qui sont partis ce matin pendant que tu dormais. — A la ville, mais c'est bien loin. Ils ne veulent donc pas revenir de longtemps, que nous allons les voir? Ils ont donc quelque chose à faire là-bas? — Oui, ils ont quelque chose à faire là-bas, dit la Mionette.

Marcellin comprit qu'en disant ces paroles elle faisait tous ses efforts pour ne point pleurer, ce qui eût chagriné la petite. Il essaya de regarder par une fente de la porte, et vit la Mionette pliant et mettant en paquets des vêtements sur la table.

La Claudette s'avança :

— Pourquoi donc, Mionette, ranges-tu tes affaires et les miennes avec celles du père et du frère? demanda-t-elle; est-ce que nous allons les emporter? — Oui. —

C'est donc que nous resterons longtemps là-bas? — Peut-être bien quelques jours; est-ce que ça te fera de la peine?

— Oh non! si c'est à la ville, où l'on dit que c'est si beau. — Et si nous y demeurions toujours, aurais-tu regret du village? — Moi, non point, au contraire, je m'ennuie ici à toujours courir la campagne et à toujours mendier; j'aimerais mieux travailler comme toi, Mionette. — Eh bien, c'est ça, nous irons à la ville, nous ne reviendrons plus jamais, et tu n'iras plus chercher ton pain; tu travailleras comme moi, avec moi; allons, va, va-t'en au lit. Bonsoir.

Et la Mionette embrassa la petite, puis elle continua à faire les paquets de hardes.

Marcellin fut ainsi instruit des intentions de la Mionette.

— Elle va partir, se dit-il, elle ne reviendra plus ici jamais! Oh non! ce n'est point possible; il ne faut pas qu'elle parte!

Il avait déjà la main sur le loquet pour entrer, quand il se ravisa.

— Non, je n'entrerai point, fit-il en lui-même; si on allait me voir, si quelqu'un venait, la pauvre Mionette serait encore plus perdue d'honneur; mieux vaut attendre. Oui, demain, quand elle devra partir, je serai là, et, nous vit-on même ensemble, il n'y aurait rien de mal

à dire sur elle, parce que ce sera dans la rue et qu'elle aura sa petite sœur avec elle.

Cette résolution lui paraissant bonne, il la suivit. Il mit encore une fois son œil contre la porte comme pour bien voir la Mionette, qu'il arrivait qu'elle partît avant qu'il ait pu revenir, et il quitta la place tout songeur, tout attristé.

XVIII.

Bien que personne fût encore levé dans le village, car à peine cinq heures avaient sonné, et l'on était en plein hiver, Marcellin se trouvait devant la maison de la Mionette. Il se promenait en regardant toujours vers la fenêtre pour épier l'instant où s'allumerait la lampe. Ce ne fut guère qu'à l'approche de six heures que les vitres de papier blanchirent. Alors Marcellin, pour attendre la sortie de la Mionette, alla mettre encore son œil et son oreille près de la porte. Il vit la pauvre fille habillant de son mieux la petite Claudette, lui entourant la tête d'un gros mouchoir d'indienne; lui passant en croix sur le corps un vieux tartan, tout cela pour la préserver autant que possible du froid qui était assez rigoureux. Elle lui donna ensuite à manger, puis lui attacha sur le dos, avec des lisières, un paquet assez volumineux, en lui demandant s'il était trop lourd.

— Oh non! sœur, répliqua l'enfant, c'est que je suis forte, va, et puis le plaisir d'aller à la ville m'aidera.

jour, et sa population ne dépasse guère 150 mille habitants. 10.000 personnes (des femmes et des enfants pour la plus grande partie) sont employées à cette fabrication, qui produit annuellement 150 millions de cigares. En Danemarck, la consommation annuelle arrive à l'énorme proportion de près de deux kilogrammes par tête sur la population entière, et en Belgique la proportion est encore plus grande: elle dépasse deux kilogrammes. En Amérique, enfin, on calcule que tous ceux qui font usage du tabac, soit pour le fumer, soit pour le priser, ou même pour le chiquer, consomment annuellement au moins 20 millions de tonnes de tabac, c'est-à-dire autant que 10 millions d'Anglais consomment de pain.

Mentionnons cependant le détail particulier de la production totale du tabac dans l'empire turc. Elle est d'environ 18.717.000 kilog. La quantité du produit de la récolte turque est aussi diverse que ses destinations sont différentes; elle varie surtout selon les provinces où croît la plante. Les principaux lieux de production sont la Macédoine, la Thessalie et la partie septentrionale de l'Anatolie. Les environs de Karissa et d'Armira, en Thessalie, produisent environ deux millions et demi de kilogrammes de tabac. Sur cette quantité on n'en consomme guère qu'un tiers dans le pays; le reste passe par le port de Volo, se rend en Grèce et dans les autres parties de l'Europe.

Le prix varie de 75 centimes à 1 fr. 25 le kilogramme. La Macédoine produit annuellement quatre millions de kilogrammes de tabac, en expédie 400.000 en Russie et en Autriche; mais la plus grande partie de la récolte de cette partie de l'empire turc se vend à Constantinople. 800.000 kilogrammes seulement sont vendus pour la France, autant pour l'Angleterre; les reste se consomme dans les autres parties de l'empire et en Egypte. Quoi qu'il en soit, les Turcs préfèrent le tabac de Syrie. On tire de cette dernière contrée 900.000 kilogrammes de tabac de première qualité et 800.000 kilogrammes de deuxième.

— Un acte assez curieux de somnambulisme s'est produit à Lyon, il y a peu de jours.

En revenant d'une noce, entre une et deux heures du matin plusieurs personnes furent surprises d'entendre, à cette heure avancée de la nuit, en passant devant une maison de l'un de nos faubourgs, une voix entonner à plein gosier une chanson bachique très-connue.

En levant les yeux, ces personnes virent perché à l'extrémité du toit un ouvrier maçon armé d'une truelle, s'occupant à arranger, tout en chantant, les tuiles de ce toit. Frappés de ce spectacle, les témoins de cette scène réveillèrent le courcier de la maison, qui sortit sur-le-champ. Tous virent clairement alors qu'ils avaient affaire à un somnambule. On eut la présence d'esprit de ne pas interrompre son sommeil, et on le vit, après être resté à peu près une demi-heure dans la même position, faire le tour du toit, toujours sa truelle à la main, et rentrer par un petit œil-de-bœuf dans un grenier de la maison, où il reste depuis plus d'un an.

Le lendemain au matin, mis au fait par son concierge de ce qu'il avait fait la nuit précédente, le maçon somnambule ne conservait aucun souvenir de ce qui s'était passé.

— La 11<sup>e</sup> livraison des GRANDES USINES DE FRANCE, tableau de l'industrie française au XIX<sup>e</sup> siècle, vient de paraître à la Librairie Nouvelle sous

le titre de : Papeterie d'Essonne : 2<sup>e</sup> partie. — BLANCHIMENT, — LESSIVAGE, — TRIAGE.

Les Grandes Usines de France paraissent deux fois par mois en livraisons de 16 pages grand in-8<sup>o</sup>, ornées de belles gravures et de dessins explicatifs. Dix livraisons ont déjà paru, contenant quarante-sept gravures.

En envoyant 12 francs au directeur de la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, on recevra franco les vingt livraisons composant le premier volume.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR. — SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

### PROGRAMME DU 3<sup>e</sup> ET DERNIER CONCERT

De la 3<sup>e</sup> année musicale (1851-1860).

Lundi 7 mai 1860, à 8 heures précises du soir.

Ouverture des portes de la salle à 7 heures 1/4.

#### PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture de la *Fiancée*. . . . . AUBER.
- 2<sup>o</sup> Duo du *Puits d'amour*, chanté par M<sup>lle</sup> Marie Mira et M. Géraldy. . . . . BALFE.
- 3<sup>o</sup> Fantaisie sur *Robert le Diable*, exécutée par M. Noirot . . . . . ARTOT.
- 4<sup>o</sup> { *Chanson napolitaine* . . . . . } G. NADAUD.  
 { *La Lettre de l'Étudiant* . . . . . }  
 chantées par M. Biéval.
- 5<sup>o</sup> { *Le Fils du Corse*, mélodie dramatique . . . . . } AUG. MOREL.  
 { *Sérénade de Méphistophélès*, dans *Faust*. . . . . } GOUNOD.  
 { *Comme à vingt ans*. . . . . } EM. DURAND.  
 chantées par M. Géraldy.
- 6<sup>o</sup> Chœur de *Faust*, accompagnement d'orchestre. . . . . GOUNOD.

#### DEUXIÈME PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture de *Charles VI*. . . . . HALÉVY.
- 2<sup>o</sup> Cavatine du *Barbier de Séville* (*Largo al factotum*), chantée par M. Géraldy. . . . . ROSSINI.
- 3<sup>o</sup> { *Sérénade de l'Amant jaloux*. . . . . } GRÉTRY.  
 { *Tyrolienne*. . . . . } WEKERLIN.  
 chantées par M<sup>lle</sup> Mira.
- 4<sup>o</sup> Chœur de *Psyché*, accompagnement d'orchestre. . . . . AMB. THOMAS.
- 5<sup>o</sup> Souvenir de *Lucie de Lammermoor*, exécuté par M. Noirot. . . . . HERMANN.  
 { *Air de chasse du Pardon de Ploërmel*. . . . . } MEYERBEER.  
 { *Le Chat et la Souris* (prologue à M<sup>lle</sup> le duc de Bourgogne), paroles de Jean de Lafontaine. . . . . } TH. YMBERT.  
 { *L'Amable Voleur*, chansonnette. . . . . } G. NADAUD.  
 chantées par M. Géraldy.

#### TROISIÈME PARTIE.

Les *Travestissements*, opéra-comique en un acte par. . . . . GRISAR.  
 Joué et chanté par M<sup>lle</sup> Mira et M. Biéval.

Une quête sera faite au profit des pauvres.

#### On lit dans le *Moniteur vinicole* :

Nous ne serions trop tenir en garde nos lecteurs contre les bruits que des alarmistes exagérés, ou intéressés, répandent sur l'état présent des vignobles. Aucune nouvelle, aucun renseignement ne

nous sont parvenus jusqu'à ce jour signalant le moindre préjudice causé par la persistance du froid. Partout on s'accorde à reconnaître qu'il y a temps d'arrêt, retard sensible dans la végétation; or, ce retard est précisément le préservatif des gelées et une garantie de conservation. Il ne faudrait pas sans doute que cet état climatérique se prolongeât, mais à une époque aussi avancée, ce n'est guère probable.

Voici ce que dit un vieux proverbe (tout d'abord propos cette année) sur le mois d'avril :

Avril pluvieux, mai gai et venteux,  
 Annoncent un fécond et même gracieux.

Un autre proverbe qui peut encore nous consoler, c'est celui-ci :

Il n'est si gentil mois d'avril  
 Qui n'ait son chapeau de grésil;  
 Ne crois pas de l'hiver avoir atteint la fin,  
 Que lune d'avril n'ait accompli son plein.

Or, la lune d'avril est justement cette fameuse lune rousse, la terreur des jardiniers, et dont on avait faussement annoncé la naissance en mars. Elle a fait son apparition le 21 du mois dernier et sera dans son plein le 5 mai.

Quelques personnes ont contracté l'habitude de commencer l'adresse des lettres qu'elles écrivent par le nom du lieu de destination de la lettre, et de la terminer par le nom du destinataire. Cette disposition de l'adresse donne lieu à de fausses directions et à des retards dans l'arrivée des lettres.

L'indication du lieu de destination doit toujours être placée au bas de l'adresse, un peu à droite. Si ce lieu n'est pas un bureau de poste, on doit indiquer en gros caractère le bureau par lequel il est desservi.

Pour chronique locale et faits divers P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Rologne, jeudi. — Le bal donné au théâtre a été splendide. L'enthousiasme avec lequel le roi a été accueilli est indicible.

Marseille, le 3 mai. — Bombay, 11 avril. — Ordre a été donné à Madras et Bombay de ne plus envoyer de troupes en Chine. On a l'espérance d'un arrangement.

Egypte. — Le vice-roi a nommé des officiers pris parmi les chrétiens indigènes. Cet exemple de tolérance a fait sensation.

Des lettres de Palerme portent que l'insurrection reprend à l'intérieur.

Marseille, 4 mai. — D'après une correspondance de Barcelone, du 2, on considère comme à peu près certaine l'offre spontanée d'abdication des Infants prisonniers. Ils promettaient de renouveler leur abdication à l'étranger, et d'écrire au prince don Juan, leur frère, pour lui demander son adhésion. — Havas.

#### BOURSE DU 3 MAI.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 70 50.  
 4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 96 50.

#### BOURSE DU 4 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 71 50  
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

La Mionette s'enveloppa aussi la tête et le corps, prit sur son dos un gros sac qui devait peser beaucoup, s'agenouilla sur le banc comme pour faire une courte prière, et bientôt se releva en disant à l'enfant :

— Allons, viens, petite, partons, c'est temps!

Marcellin s'éloigna de la porte et s'alla poster dans la rue pour les attendre venir.

Elles sortirent; la Mionette ferma la porte à clef, prit la main de sa sœur et se mit en route avec elle, pendant que le Blanchet aboyait de joie, comme il avait coutume de le faire à chaque sortie de sa maîtresse.

Bientôt Marcellin les aborda.

— Bonjour, brave Mionette, dit-il; où vas-tu donc ainsi à ces heures? — Ah! c'est toi, Marcellin, fit la Mionette tout étonnée; je m'en vas à la ville voir mes parents. — Et tu reviendras bientôt, je pense? demanda-t-il. — Oh oui! bientôt, répondit-elle.

Mais Marcellin :

— Pourquoi donc fais-tu ainsi des mensonges, Mionette, et dis-tu que tu reviendras bientôt quand je sais que tu t'en vas avec le projet de ne plus rentrer au village?

Elle ne comprit pas comment Marcellin pouvait savoir ces choses.

— Et quand même ce serait vrai, n'ai-je donc pas le

droit de m'en aller du village? — Oh! si fait bien, Mionette. Mais tu me laisseras te dire que tu as grand tort en faisant ça. Est-ce que tu dois être souffrante des fautes de tes parents, s'ils sont coupables?...

La Mionette l'arrêta vivement.

— Tais-toi, Marcellin, dit elle, cette enfant n'a pas besoin d'entendre ce que tu peux avoir à me dire. — C'est vrai! reparti le jeune homme, je n'y prendrais pas garde. Mais, Mionette, promets-moi que tu reviendras? — Tu n'as pas le droit de me demander cette promesse, Marcellin, et j'ai le droit de te la refuser, répliqua-t-elle sèchement. — Je sais bien! je sais bien! fit-il d'un air tout égaré, mais encore je peux au moins te prier, te conseiller... — De tes prières et de tes conseils, merci, Marcellin. Je sais ce que mon devoir me commande, et je l'écouterai de préférence à toi. — Oh! que tu es méchante de me parler comme ça! — Tu es bien davantage, toi, qui me rends encore plus triste et plus pénible ce départ en venant m'arrêter ainsi, quand je devrais être déjà loin. — Allons, soupira Marcellin, je vois que c'est fini, bien fini! Au moins, Mionette, voudras-tu me dire adieu! — Adieu, Marcellin, répondit la jeune fille. — Ne me veux-tu pas donner la main? — Non, Marcellin, c'est inutile. — Eh bien, adieu, adieu, Mionette! Mais rappelle-toi que tu as ici un ami qui ne t'oubliera

jamais, car il sent bien qu'il ne pourra de sa vie aimer une autre personne.

Ces propos de Marcellin saignaient le cœur de la Mionette; pour y mettre fin, elle voulut s'éloigner. Comme elle tirait à elle sa sœur, elle éprouva une espèce de résistance. Marcellin avait pris la main de la petite, et lui paraît ainsi :

« Adieu, Claudette, adieu, à toi aussi! sois bien sage avec ta sœur Mionette... aime-la bien... — Oh! s'écria l'enfant, vois donc, Mionette, ce que Marcellin vient de me donner.

Et elle faisait bruir des pièces dans une bourse.

— De l'argent! fit la Mionette en saisissant la bourse; reprends-le, Marcellin, j'en ai assez pour faire notre route et vivre quelques jours ensuite; après ça, le bon Dieu nous viendra en aide. Tiens, voilà ta bourse. — Pourquoi ne veux-tu pas l'accepter? dit Marcellin. Fais-moi ce plaisir. — Non, répliqua-t-elle; je ne dois la recevoir ni comme aumône, parce que je ne mendie plus, ni comme prêtée, parce que je ne pourrais pas te la rendre, ni comme cadeau, parce qu'il n'est pas honnête que je reçoive des cadeaux de toi. Tiens, la voilà.

Marcellin, silencieux, reprit la bourse, la Mionette s'éloigna suivie de sa sœur qu'elle faisait marcher à grands pas. (La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE AUBERGE**  
parfaitement achalandée.  
Située sur la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert.

On céderait au besoin tout ou partie du mobilier.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite ou à la Saint-Jean prochaine,

**UN MAGASIN**  
Situé à Saumur, place de la Bilange, maison de M. ANDRÉ LAVOY.

Ce magasin était occupé en dernier lieu par le sieur Balothé, marchand-épiciers.

S'adresser à M. ABELARD, avocat, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (223)

**A VENDRE**

Présentement,

**UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ**

Dans le meilleur quartier de Saumur.

Toutes facilités seront accordées. S'adresser au bureau du journal.

**VENTE AU DÉTAIL**  
de  
**FOIN, PAILLE ET AVOINE.**

M. BOUSSIN a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de ce jour il fournira à toute personne qui voudra s'adresser à lui, du foin, de la paille et de l'avoine première qualité.

S'adresser chez M. Richard, aubergiste, rue du Portail-Louis. (225)

**PIERRE DIVINE DE SAMPSO**, guérit toujours et promptement (souvent dans les 24 heures) les écoulements récents et chroniques. — Le flacon : 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard.  
**Bon préservatif.**

**A VENDRE**  
La MAISON occupée par M<sup>me</sup> Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier.

Ville de Saumur.

**RUE NEUVE-BEAUREPAIRE.**  
Alignement de la MAISON BEDENEAU, occupée par le sieur BOURGUIGNON, dit BAYONNAIS.

**VENTE**  
PAR ADJUDICATION,  
**DE MATÉRIAUX**  
ET DE TERRAIN.

Le jeudi 10 mai 1860, à deux heures de l'après-midi, en la salle de la mairie, il sera procédé, par M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, à l'adjudication aux enchères, en un seul lot :

1<sup>o</sup> Des matériaux de la maison acquise par la ville des héritiers Bedeneau, occupée par le sieur Bourguignon, menuisier ;

2<sup>o</sup> De la portion de terrain de ladite maison non comprise dans le prolongement de la rue Beurepaire ;

Sur la mise à prix de . . . 2,000 fr.  
S'adresser, pour consulter le cahier des charges de la vente, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (198)

**A VENDRE OU A LOUER**,  
Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

Etude de M<sup>e</sup> Emile LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
En détail, au gré des acquéreurs,  
**LA PROPRIÉTÉ**  
**DE BEAULIEU,**

Appartenant à M. Desvarannes, A 2 kilomètres de Saumur.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. CHASLE, greffier de justice de paix, rue des Payens, 14, à Saumur. (210)

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Duterme notaire à Saumur, le jeudi 10 mai 1860, à midi.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 17, à l'encoignure de la rue Traversière, appartenant à M<sup>me</sup> du Baut ;

Composée au rez-de-chaussée d'une cuisine, arrière-cuisine, cour, bûcher, remise, écurie et latrines ; au premier étage, salle à manger, office, salon de compagnie, deux chambres à coucher avec cabinets ; au deuxième étage, une chambre à coucher, avec cabinets, deux chambres de domestique, lieux à l'anglaise, cabinet froid, greniers.

2<sup>o</sup> UNE RENTE FONCIÈRE franche de rét-ue de 1 hectolitre 52 litres 76 centilitres de blé froment, et deux chapous, due à madite dame du Baut par les sieurs Blain, Lalande, Barin, Leroy et autres, de Bron, commune du Coudray.

3<sup>o</sup> UNE AUTRE RENTE FONCIÈRE de 1 hectolitre 63 litres 36 centilitres de blé passe-métail, due à madite dame du Baut, par les sieurs Bertrand et Landais de Chacé, Richard, Foucault, Venon et Boutin d'Artaunes et autres. (209)

**A VENDRE**  
**UNE MAISON,**

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage : deux chambres et un cabinet au deuxième étage ; greniers, mansarde et cabinet ; un jardin, avec soixante pieds d'arbres ; pompe, lieux et bassin. (199)

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et com- mode, parfaitement en état,

Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses,

Avec droit de promenade et servi- tudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mo- bilier,

Grand' rue, n<sup>o</sup> 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

A LOUER, vaste maison, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 50, anciennement oc- cupée par le sieur Sévin, charron. S'adresser à M. Guiot, propriétaire, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 108. (156)

LIBRAIRIE de E. MILON,  
rue d'Orléans, 59.

A LOUER, pour la Saint-Jean pro- chaine, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, com- posés de chacun 3 grandes pièces et servitudes. (174)

**MAISON A LOUER**  
Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, mar- chand de bois à Saumur. (221)

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1860,

**UNE MAISON**

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,  
Rue du Prêche.

S'adresser à M<sup>me</sup> DABURON, rue du Prêche. (537)

SOINS DE LA BOUCHE  
et CONSERVATION des DENTS

**EAU DENTIFRICE**  
**DU DOCTEUR HÉNOUË**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
MÉDECIN-DENTISTE, FOURNISSEUR N<sup>o</sup> 1  
de S. M. L'EMPEREUR.

Médaille d'or  
donnée par le gouvernement.

A Paris, chez le D<sup>r</sup> HÉNOUË,  
médecin-dentiste, r. St-Honoré,  
253. Maison spéciale, r. Vivienne, 41.

Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU-  
PLISSON, coiffeur, rue d'Orléans.

**CINQUANTE LIVRES STERLING PAR AN**

(1,250 francs), et commission.

Les directeurs d'une grande entreprise financière anglaise sont disposés à entrer en relations avec des négociants pour l'ouverture d'une succursale dans ce département.

Rétribution comme dessus. — Les candidats doivent être en mesure de placer 100 livres sterling (2,500 francs) dans cette affaire.

Pour plus amples renseignements, s'adresser franco : « FINANCES », 182, Upper Thames street, à Londres.

On exige des références (recommandations). (227)

**LIBRAIRIE ET RELIURE**

**M. GAULTIER-BRIÈRE**

Libraire à Saumur,

A l'honneur de faire savoir qu'il entreprend toutes sortes de reliures, depuis 25 centimes jusqu'à 20 et 25 francs le volume.

Toutes les reliures, même celles au plus bas prix, sont à dos brisé et s'ouvrent parfaitement bien. On peut, du reste, facilement s'assurer du genre de travail, en visitant l'atelier de reliure, qui fait suite au magasin de librairie.

M. Gaultier-Brière profite de cette circonstance pour rappeler à sa clientèle qu'il est dépositaire et correspondant des maisons Hachette, Firmin Didot frères, Michel Lévy, Garnier frères, J. Lecoffre, Morizot, etc., et qu'il est, en outre, seul dépositaire, à Saumur, des publications de la LIBRAIRIE AGRICOLE et de COLOMBIER, éditeur de musique (rue Vivienne) ; par ce moyen, l'acheteur ne se trouve pas forcément engagé à garder un ouvrage qu'il aurait fait venir de ces maisons et qui ne lui conviendrait pas.

ON DEMANDE, à cette librairie, UN APPRENTI pour la reliure.

**LE VERT**

**DE LA PRAIRIE PONNEAU,**

Près et par la gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

**SERA OUVERT LE 5 MAI 1860.**

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant.

Nota. — On pourra traiter à l'amiable à partir du mois de juin. (212)

EXPOSITION  
UNIVERSELLE  
DE PARIS  
**CONSERVATEUR DENTAIRE**  
**EAU DE PHILIPPE**  
PRIX  
2 fr. 50 c. le flacon.  
1 fr. 50 c. le 1/2 fl.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE.  
FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPÔT, boulevard des Capucines, 43, PARIS.  
Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez  
BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (18)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**A LOUER**  
Pour la St-Jean prochaine,

**UNE MAISON.**  
Rue d'Orléans, occupée par M<sup>me</sup> veuve PONSURET,

S'adresser à M<sup>me</sup> PIQUET-BASSEREAU.

**A LOUER**  
Jolie MAISON bourgeoise, Cour,

Ecuries et Remise,  
Rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 10. S'adresser  
à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

Découverte incomparable par sa vertu.

**EAU TONIQUE**  
**PARACHUTE DES CHEVEUX**  
De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des che-veux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses proprié-tes régénératrices favorisent la repro-duction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et bril- lants; et empêche le blanchiment; GA- RANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Sau- mur, chez M. BALZEAU, coiffeur-par- fumeur, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSÉPIER, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT : 3 FR. (4)